

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENTHOD

Séance du mardi **20 juin 2006** à 20h30

Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL



Présidence :	M. DEROBERT Michel
Présents :	M. ALBERTO Pierre M. BAUMGARTNER Andréas Mme BOADA Anne Mme CADEI Geneviève M. COLARUSSO Alessandro Mme EPARS Françoise M. FEYER Georg Mme GOBBI Eve M. GRAND René M. GUEX Jean-Pierre M. LAGRANGE Philippe Mme PORCHET Arlette M. REINMANN Bruno M. RYCHNER Georges
Excusés :	M. BUCHETTI Pierre-Antoine M. STALDER Michel
Assistent :	Mme HUMBERT Yvonne, maire M. MOTTIER Gérald, adjoint M. SCHMULOWITZ Joël



Ordre du jour :	1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2006 2. Communications du Bureau du Conseil municipal 3. Communications de la Mairie 4. Rapport des commissions 5. Propositions du Maire 6. Propositions individuelles et questions 7. Huis clos (naturalisation)
------------------------	---



1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 MAI 2006

Le Président ouvre la séance et indique que se trouve également sur la table le procès-verbal de la séance du 30 mai 2006. L'approbation de ce dernier est reportée à la rentrée de septembre.

En ce qui concerne le procès-verbal du 9 mai 2006, M. GUEx, à la page 172, 4^e paragraphe, remarque que la prise de position du Groupement pour les intérêts de Genthod figure sans que ce soit vraiment une prise de position précise.

Le procès-verbal est approuvé par 13 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme PORCHET donne quelques informations relatives au Groupement des législatifs de la rive droite (GLRD) qui sont les suivantes :

- Le procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2006 est à disposition.
- Le 31 mai, un intéressant exposé a été donné par M. BARRANCO, de l'Université de Genève, aux conseillers municipaux intéressés par la demande sportive dans la région.
- Dans sa séance du 15 juin, le Groupement a décidé de prévoir une motion demandant de réactualiser l'étude de M. BARRANCO. Cette motion sera mise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal de chaque commune de la rive droite.
- Concernant la sécurité, le Groupement a décidé d'inviter M. MOUTINOT, chef du département des institutions, ainsi que les présidents des commissions sécurité de chaque commune pour un débat.

Le Président a assisté à l'exposé de M. BARRANCO et a trouvé son étude très intéressante.

En outre, il fait part d'un vœu pour cette dernière année de législature, à savoir qu'il désire un bon esprit de coopération pour le futur. Il mentionne le fait qu'une des formations politiques a distribué un tract à la population indiquant que seul un parti était favorable au maintien de l'épicerie, ce qui ne correspond pas à la réalité ; en effet, c'est ce que tous les partis souhaitent. Il espère que toutes les formations fassent preuve de retenue dans leurs communications auprès de la population dans le but de travailler en toute sérénité.

3. COMMUNICATIONS DE LA MAIRIE

En ce qui concerne l'agrandissement du « ponton Lullin », la Mairie va mandater le bureau BBS pour déposer une requête en autorisation de construire.

Mme le Maire donne des nouvelles sur l'avancement du dossier de la piste cyclistes/piétons à la route de Malagny, une présentation sera faite cet automne devant la commission de l'environnement.

Mme le Maire rappelle le délai d'inscription au 23 juin 2006 pour la Revue genevoise au Casino-théâtre prévue le 15 octobre 2006 à 17h00 et demande aux personnes intéressées de s'inscrire auprès du secrétariat.

4. RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission des bâtiments

« Maison Leuba »

M. RYCHNER indique que la transformation de la « maison Leuba » rencontre quelques ralentissements parce que cette dernière est à l'inventaire, mais le processus n'est pas arrêté.

L'école et ses annexes

M. RYCHNER a été invité par la Mairie à la visite de l'école et de ses annexes. Des travaux d'entretien courant ont été planifiés. La commission s'est, elle, penchée sur des réparations de plus grande importance : sol des salles de classe, sol du local de rangement de la salle de gymnastique, éclairage de l'école. Elles sont à l'étude et entreront dans le budget 2007. La réfection de la 2^e salle de classe, le remplacement du linoléum dans la salle des maîtres et le déplacement de l'escalier menant à la mezzanine de cette même salle se feront hors budget cet été déjà.

Ayant besoin d'une salle de classe supplémentaire pour la rentrée scolaire 2006-2007, la salle de couture sera réquisitionnée et la couture transférée dans la salle informatique. Les deux activités feront « ménage commun ».

Pour la rentrée scolaire 2007-2008, il faudra vraisemblablement encore une salle supplémentaire. L'Exécutif est mandaté pour étudier l'installation d'un conteneur provisoire, le futur bâtiment communal, dans le prolongement de la salle de gymnastique, devant prévoir des salles de classe.

Futur bâtiment communal

L'Exécutif a aussi été mandaté pour fournir au plus vite à la commission un projet d'architecte pour ce futur bâtiment communal.

Voirie - Pompiers

L'emplacement devant accueillir en premier lieu la voirie, et, éventuellement ultérieurement, les pompiers, n'est pas défini faute de la disponibilité ou de l'adéquation des deux terrains actuellement à l'étude. L'Exécutif a donc été chargé de représenter les intérêts de la commune dans l'acquisition d'un autre terrain.

Des études concrètes de bâtiment voirie, extensible pompiers, sont demandées en tenant compte des divers emplacements. Le débat sur l'avenir des pompiers sera remis à qui de droit, soit à la commission du feu, et mené en temps voulu en ménageant au mieux toutes les sensibilités.

L'épicerie

Selon les vœux des deux derniers Conseils municipaux, la commission a débattu de l'infrastructure de l'épicerie. Elle sera rénovée, des places de parc « visiteurs » aménagées, et un emplacement pour des tables extérieures sera étudié. Tout le possible sera fait pour la rendre attrayante.

En conclusion

De nombreuses charges ont été confiées à l'Exécutif ; en particulier à M. MOTTIER, l'interlocuteur désigné de l'Exécutif pour la commission des bâtiments. Qu'il soit ici encouragé et remercié pour son allant !

Commission de la sécurité

M. BAUMGARTNER indique que la commission s'est réunie deux fois. En ce qui concerne la discussion sur le poste de Police de Versoix, la Mairie a rédigé un projet de résolution demandant le maintien de l'ouverture du poste. Il a également été discuté des patrouilleuses scolaires, dont le nombre prévu était de trois, mais aujourd'hui il n'y a qu'une seule personne en fonction.

Pour revenir au poste de police de Versoix, la résolution a été acceptée par la commission. Parallèlement, un courrier de Mme Sonja MARGOT transmis par la Mairie à la commission appuyait cette résolution. M. BAUMGARTNER en donne lecture.

Sachant que le Groupement des communes de la rive droite s'est réuni en mars dernier et a discuté de ce point, M. BAUMGARTNER demande si une date a été fixée pour déposer cette résolution. Il est relevé que les Communes de Bellevue et Versoix, notamment, ont prévu de la déposer cet automne. Mme le Maire propose de faire de même. Mme PORCHET informe que la Commune de Pregny-Chambésy l'a votée la semaine dernière.

Commission scolaire et bibliothèque

Réunie le 21 mars 2006, la commission a poursuivi l'organisation de la Fête des promotions en présence de M. FAVRE, responsable d'école, et des présidents des sociétés communales.

Elle a en outre été invitée à la séance réunissant l'Exécutif et le corps enseignant le 18 mai.

Dans sa séance du 23 mai, la commission a étudié le projet de jeux dans le préau de l'école établi en collaboration avec les enseignants. Une somme de Fr. 40'000,00 sera en principe mise au budget 2007. L'emplacement précis de chaque nouveau jeu sera défini l'an prochain dès qu'une décision aura été prise quant à l'aménagement des nouveaux locaux autour de l'école.

Elle a été informée de l'augmentation des frais de participation des parents pour le repas et la prise en charge des enfants au restaurant scolaire dont les effectifs vont encore augmenter à la prochaine rentrée scolaire.

Enfin, en collaboration avec M. FAVRE elle a précisé le déménagement de la salle de couture dans la salle informatique de manière à libérer une salle pour permettre l'ouverture d'une nouvelle classe en septembre prochain.

Commission culture sports et loisirs

M. GUEX informe que depuis le dernier compte rendu les membres de sa commission se sont réunis à deux reprises.

Les délégués qui suivent le projet de la Vigne Blanche ont rencontré leurs homologues de Bellevue le 11 avril.

Le Président a été convié à participer à la réunion du Groupement des législatifs des communes de la rive droite du lac le 1er mars pour évoquer la politique des sports, et à la présentation, le 31 mai, des demandes et installations sportives sur la rive droite.

Lors de leurs deux séances, les commissaires se sont principalement préoccupés de deux projets :

1. Centre sportif de la Vigne Blanche

Après la présentation des conclusions auxquelles est arrivé le groupe de travail intercommunal, la commission a décidé :

- De communiquer ses réserves et suggestions à M. FABBI : *opposition au mur de grimpe - étude du coût et des modalités de fonctionnement - utilisation de l'énergie solaire* – etc.
- Moyennant les remarques transmises à M. FABBI, de confirmer son adhésion au projet dont le coût actuel est estimé à Fr. 3'550'000,00.

2. Aménagement d'une bulle au Tennis Club de Genthod.

L'autorisation de construire étant parvenue aux auteurs du projet début mai, les commissaires ont reçu MM. Charles KOHLER et Patrick DUGUE venus présenter le descriptif des aménagements nécessaires pour l'installation d'une bulle sur deux des courts du TCG.

Considérant que la Commune est propriétaire des installations, la commission a choisi de financer l'intégralité du coût de l'installation, soit un montant de Fr. 380'000.00. Le projet de délibération portant sur un « crédit pour l'installation d'une bulle gonflable sur les terrains du Tennis club Genthod » a été présenté au Conseil municipal le 30 mai.

Les commissaires se sont également prononcés sur l'attribution d'une subvention de Fr. 2'000,00 au Grouna Festival 06 et l'attribution du « Mérite Commune de Genthod » à M. Bernard Herger.

Enfin, dans l'attente de la réponse de l'Etat de Genève, le dossier d'aménagement du ponton du parc Lullin reste ouvert.

Commission du génie civil

M. STALDER étant excusé, M. BAUMGARTNER, vice-président, donne les informations suivantes :

Travaux approuvés

Mise en place et modification de candélabres au chemin de la Petite-Voie, à la rue du Village ainsi que dans le quartier de la Chêna.

Création d'un petit parking au chemin des Chênes pour éviter le stationnement sauvage.

Travaux en cours

Déplacement des deux bornes sur le carrefour route de Rennex - route de Malagny

Mise en place de potelets à l'angle du préau de l'école, au même carrefour, pour lutter contre le stationnement sauvage.

Travaux à venir

Réfection des routes et trottoirs du quartier de la Chêna.

Etude pour la sécurisation de l'entrée du village (route du Saugy).

Aménagement du chemin piétonnier entre Genthod et Versoix : les discussions avec la commune voisine vont bon train.

Aménagement de la circulation au chemin du Pré-Félix, suite à la pétition des bordiers. Une circulation à sens unique, depuis la route de Valavran en direction du chemin de Pougny, est à l'étude et sera présentée aux intéressés.

Aménagement de l'esplanade de la gare de Genthod-Bellevue. Une étude complémentaire, confiée au bureau Urbaplan, est attendue.

Règlement du problème du chemin de la Pralay.

Divers

La commission s'inquiète de l'avancement du Téléréseau, aussi la Société Cablecom est convoquée le 27 juin pour aborder les sujets suivants :

Planning d'exécution et points bloquants.

Processus de souscription.

Raccordement technique des villas.

Problématique des collaborateurs de Cablecom.

Politique de l'entreprise.

Commission de l'environnement

M. FEYER indique qu'elle s'est réunie trois fois. Le 29 avril a eu lieu une matinée d'information sur les chiens, qui a suscité quelques idées à développer dès le mois de septembre.

Une soirée, organisée le 4 mai à l'aéroport, était dédiée à la nature et à l'environnement. Environ 80 personnes y ont participé.

Le « Concours Village fleuri » a recueilli cette année seulement 7 inscriptions ; à revoir pour une autre année.

La commission a évoqué la fermeture de la déchetterie Genthod-Bellevue et auditionné des représentants de l'Association « La Libellule », qui organise des « sorties nature ».

M. FEYER indique que le Creux-de-Genthod a beaucoup souffert des tempêtes, aussi une remise en état sera envisagée au printemps 2007.

Commission des finances

M. GRAND indique que les comptes ont été approuvés lors de la dernière commission, un compte rendu détaillé figure dans le procès-verbal y relatif.

Commission de l'aménagement du territoire

Mme GOBBI informe que la commission s'est réunie à trois reprises, elle s'est penchée sur le problème de la reprise de certains chemins privés, un échange de courriers s'est installé et la commission a décidé de se pencher sur une analyse globale de tous les chemins privés. A cet effet, une carte y relative a été distribuée à tous les commissaires. Une discussion aura lieu cet automne.

Il a été discuté des séparatifs et d'une demande émanant des propriétaires du chemin des Boulangers pour la reprise de leur chemin ; ces points seront également étudiés cet automne.

La commission s'est penchée sur un projet de construction d'immeuble dans le parc de l'Hospice général, projet qui a été écarté en raison des problèmes juridiques, notamment l'ordonnance sur la protection contre le bruit ; la Commune a donc rendu un préavis défavorable.

Commission des affaires sociales et naturalisations

Mme BOADA indique que sa commission a traité des dossiers pour l'attribution d'appartements et étudié diverses requêtes en naturalisation. Actuellement deux dossiers sont en cours d'enquête et un troisième sera présenté ce soir lors du huis clos.

Le samedi 20 mai, nos aînés ont été conduits en car au jardin des iris de Vullierens, avec un repas à Apples.

Une sous-commission « bâtiments et affaires sociales » a été créée pour définir les critères d'attribution des appartements du nouvel immeuble communal.

Une séance réunissant les deux commissions au complet est prévue le lundi 26 juin pour présenter le compte rendu de son travail.

Au niveau de l'aide humanitaire, la commission reçoit tout au long de l'année de nombreux projets. Beaucoup sont intéressants, mais elle essaie d'avoir un suivi et de ne pas trop se disperser.

De manière générale ses membres préfèrent participer à de « petits projets ».

A la crèche intercommunale « Les Quatre Saisons », toutes les places sont occupées et une longue liste d'attente a été établie pour la rentrée 2006.

Le projet de construction d'une crèche définitive est toujours en cours d'étude.

Commentaires sur ces différents rapports :

En ce qui concerne les attributions d'appartements dans le nouvel immeuble communal, le Président relève que nous avons 17 appartements d'un coup. Certains candidats se sont fait mal recevoir par la régie et il demande quelles sont les réflexions des groupes de travail à mener à ce sujet.

M. LAGRANGE fait part d'un cas concret récent. Une personne intéressée par un logement de 4 pièces, pour un coût de Fr. 2'000,00, a téléphoné à la régie en demandant quels documents elle devait fournir. La régie lui a répondu qu'il fallait un salaire mensuel minimum de Fr. 11'000,00.

M. GUERX relève que l'on peut se poser quelques questions par rapport à notre mandataire, aussi bien sur l'épicerie que sur cet immeuble. Il pense que le Conseil devrait entamer une réflexion sur la relation de la Mairie avec lui, faire une étude sur son fonctionnement, son pouvoir.

Le Président pense que c'est une question tout à fait légitime, en effet il faut bien définir si c'est la Commune ou la régie qui pose les critères.

Suite à la copie d'un courrier adressé à la régie et remis aux présidents des commissions bâtiments et affaires sociales, M. RYCHNER est surpris de voir qu'il y a encore des blocages de dossiers.

M. REINMANN souligne que c'est la Commune qui est propriétaire, et donc c'est à elle qu'il incombe de trancher pour les attributions d'appartements.

Le Président demande à la Mairie de s'assurer auprès de nos mandataires que ces derniers n'outrepassent pas le mandat qui leur a été confié et simplement de prendre les demandes qui leur sont soumises. Il est clair que le fait de fixer de hauts revenus limite effectivement les cas sociaux, mais c'est la Mairie qui doit en décider et il demande à l'Exécutif de le rappeler à la régie.

Cette demande figurant au dernier procès-verbal de la commission des affaires sociales, Mme le maire confirme qu'il en a été tenu compte.

M. MOTTIER s'étonne d'apprendre le cas évoqué par M. LAGRANGE, car lorsque la régie a rencontré la Mairie le taux était aux alentours des 25-30 %.

M. BAUMGARTNER tient à rappeler que lorsque l'on a décidé de construire cet immeuble, il était exclusivement destiné aux personnes de Genthod et il demande que cette décision soit respectée.

Les membres du Conseil municipal préfèrent le terme « en priorité » à « exclusivement ».

M. GRAND suggère à l'Exécutif d'écrire à la régie pour faire part de ce qui vient d'être discuté ce soir.

L'Exécutif prend note de cette proposition et enverra un courrier dans ce sens.

5. PROPOSITIONS DU MAIRE

Néant.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. REINMANN indique qu'il a reçu des remarques de plusieurs parents concernant les emplois temporaires d'été, car le délai de retour est relativement long. D'autre part, les mêmes parents souhaitent un meilleur tournus de ces emplois d'été.

Mme le Maire relève que nous avons reçu beaucoup d'offres, cela va d'ailleurs en augmentant chaque année. La Commune a pour principe de ne pas reprendre un jeune qui aurait déjà travaillé pour nous, elle ne souhaite pas non plus engager des personnes trop jeunes (16 ans) mais plutôt dès 17-18 ans. Ces jeunes sont engagés durant un mois, ce qui élimine certains autres qui souhaitent travailler moins longtemps. Elle ajoute toutefois que la Commune recherche également des jeunes qui soient libres durant les mois de juin et septembre. En principe, les contrats sont signés au mois de mai.

M. GRAND demandant combien de postes sont mis au concours, Mme le Maire répond qu'un poste à plein temps est ouvert en juillet et un en août pour la voirie ; des jeunes sont engagés à mi-temps le matin pour arroser les fleurs en juin, juillet, août et septembre.

M. GUEx demande que soit précisé dans l'annonce les critères énoncés ce soir.

Mme le Maire a rencontré le responsable de l'Office cantonal de la mobilité (OCM). Cet office a subi un grand remaniement et elle s'est plainte, car les courriers envoyés par la Mairie à l'OCM ne reçoivent que des accusés de réception, puis plus rien. Elle a fait savoir que la Commune attendait de vraies réponses à ses courriers.

Mme GOBBI souhaiterait que les prix de maturité puissent être distribués également au collège de Chavanne.

Mme HUMBERT répond que le collège Sismondi nous écrit régulièrement pour faire cette demande, mais le collège de Chavanne n'est jamais entré en matière.

M. RYCHNER donne lecture d'une proposition du Groupe libéral relative à une acquisition de terrains par la Commune de Genthod.

La Commune de Genthod doit construire, et c'est un impératif, pour subvenir aux besoins croissants des Gentousiens toujours plus nombreux.

Les emplacements ne sont pas toujours du goût de tous. Le choix d'un terrain pour notre voirie, voire nos pompiers, se transforme en feuilletons bientôt aussi nombreux que ceux de « Dallas ».

Il est vrai qu'une parcelle en zone de développement n'est pas forcément bien adaptée à une réalisation si elle est cultivée et que tout le monde l'a imaginée être en zone agricole. Elle n'est pas mieux adaptée à des activités telles que celles de la voirie (compostage, va-et-vient de balayeuse, nettoyage quotidien des machines, etc.) si elle est trop proche d'habitations.

Pour ces raisons, l'Association libérale de Genthod propose au Conseil municipal, ce qui a déjà été proposé par votre serviteur à la commission des bâtiments, soit la recherche de terrains en vue de leur acquisition. Notre situation financière actuelle nous le permet et ceci nous permettrait ainsi d'aboutir dans des projets de plus en plus pressants.

Sur proposition du Président, cette proposition sera transmise à la commission de l'aménagement du territoire.

M. RYCHNER demande à Mme le Maire des nouvelles de la séance qui a eu lieu en mairie avec l'Hospice général.

Mme HUMBERT répond qu'il se trouve que les responsables de Pierre-Grise, qui n'avaient pas étudié de manière systématique ce dossier, ont appris de MM. SCILACCI et ORTIS que la parcelle qu'ils désiraient construire était inconstructible en raison des zones de bruit. Dès lors, l'Hospice doit reprendre tout son projet. Durant cette séance il a été longuement discuté des deux terrains qui pourraient permettre la construction du centre de voirie et l'Hospice a demandé un délai à la fin de l'été.

Le Président a été interpellé concernant la levée des ordures au chemin des Dézallay durant les travaux. Est-ce que les habitants de ce chemin seront avisés de ce qu'ils doivent faire ?

Mme HUMBERT indique qu'effectivement le camion ne pourra plus descendre ce chemin, il faudra donc relever les ordures au bord de la route de Valavran. La Mairie avisera les habitants concernés.

Le Président rappelle l'invitation faite au Conseil municipal pour participer au tournoi des Chefs au boulodrome de Bellevue le 27 août 2006.

7. HUIS CLOS (NATURALISATION)

La séance publique est levée à 21h30.

La secrétaire
Arlette PORCHET

Le président
Michel DEROBERT